



DEMANDE D'INFORMATION APROPOS LA CMU

Par **shamirah**, le **20/07/2011** à **17:13**

Bonjour,

Je suis de la nationaliter mauricienne et je suis en france depuis 17 janvier 2011. Je suis rentrer en france par un attestation d'hebergement car pour les citoiyen de l'ile maurice on na pa besoin de visa pour une courte sejour. Le 09 avril je me suis marrier civilement a la marie du 17eme avec un français d'origin de l'ile maurice comme moi. Apartir le 17 avril je suis en situation irregulier. Je suis partie a la prefecture pour prolongement de sejour et la dame ma dit qu'il faut prouver 6mois de vie commune par un justificatif de domicile. Mon epoux a mit mon nom sur les factures EDF. Mais la on na un soucis je suis tomber enceinte tout recemment et vue que mon epoux ne pourra pa me mettre sur sa securite sociale je sais pa comment faire pour les traitement de ma grossesse. Est ce que en temp d'une epouse d'un français jaurais le droit d'obtenir des aides comme la CMU meme en situation irregulier. Jai besoin des conseils et aide, s'il vous plait. Merci.

Par **Domil**, le **20/07/2011** à **17:15**

non, la CMU est pour les gens en situation régulière.
Vous devez demander l'AME (aide médicale de l'Etat)

Par **shamirah**, le **20/07/2011** à **17:18**

Pourriez vous me dire comment je dois faire et a qui je dois m'adresser pour avoir aide de l'etat, sil vous plait.